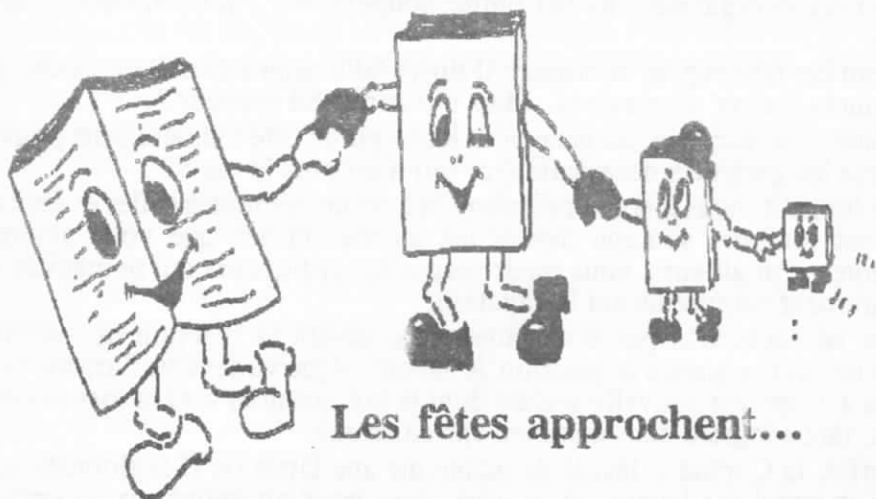




Feuillet d'info mensuel publié pour la communauté Ernageoise
édité avec l'aide de l'ASBL Ernage Animation

N° 189 du 05 décembre 1992



Les fêtes approchent...

Vous songez déjà aux cadeaux...

Cette année, offrez DES LIVRES

Editeur responsable : José JACOBS drève de Linoy, 6 - 5030 Ernage

Mise en page et impression : Roland VANHAUWAERT

Distribution : Eugène DEHOUX, Colette et Serge JORIS, Elisabeth LACROIX

Robert NOEL, Marie-Christine SCHÜMMER, Roland THOMAS

Les insertions pour le prochain numéro doivent parvenir avant le 20 du mois.

Paraît le premier samedi du mois sauf au mois d'août.



SOCIETE ROYALE PELOTE

GEMBLOUX-ERNAGE



PELOTE
GEMBLOUX
ERNAGE



Comme vous l'aurez appris, le Comité a dû décider de ne plus patronner une équipe «Nationale».

Nous tenons à vous informer de ce que cette décision est motivée par l'escalade des prix des transferts des joueurs et la désaffection du public, ce qui entraîne un très grand déséquilibre entre les rentrées financières et les dépenses.

Il faut également savoir que toutes les démarches effectuées pour trouver des sponsors et les organisations du Comité, soupers, etc... ne compensent plus le déficit.

Devant ces faits et pour continuer, il aurait fallu emprunter. Dans ce cas, des répondants étaient nécessaires. Mais qui aurait été preneur ?

En âme et conscience, nous ne pouvions agir de cette manière sans pouvoir procurer les garanties nécessaires, ce qui n'est plus le cas !

Ceci étant dit, nous tenons spécialement à remercier toutes celles et ceux qui nous ont toujours soutenu devant les lourdes tâches que nous avions à surmonter. Par ailleurs, nous espérons que les critiquesurs qui se manifestent très rarement comprendront la situation.

Nous ne cachons pas notre amertume devant la réaction de certaines personnes qui se posent la question de savoir : «Que va devenir l'argent ?». Il servira à créer une nouvelle société dont le but essentiel sera la formation de jeunes, tâche ingrate mais combien enrichissante.

En effet, le Comité a décidé de maintenir une Division II régionale et de lancer un appel aux jeunes. A ce sujet, nous nous adressons aux parents qui seraient d'accord que leurs enfants pratiquent ce sport, en leur demandant de nous en faire part. Nous recrutons des jeunes âgés de 6 à 12 ans. Les entraînements et les petites compétitions auraient lieu en semaine et non le week-end.

Les parents sont invités à contacter un membre du Comité ou l'un des responsables de la formation des jeunes à savoir : Jean-Pierre STAELS (081/61.39.17) ou Robert NOEL (081/61.26.39).

Nous avons tenu à vous informer de nos décisions et de notre futur programme, en espérant recevoir beaucoup d'affiliations de jeunes qui entraîneraient le renouveau de la Balle Pelote au sein de notre entité.

D'avance, nous vous en remercions.

Le Comité.



JUDO INTER GEMBOUX-WAVRE

Section Ernage

Inter Gembloux-Wavre
section Ernage

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre soirée de la SAINT-SYLVESTRE, le jeudi 31 décembre 1992 à la Salle La Concorde à Ernage, à partir de 20 heures.

Cette année, un somptueux buffet-froid vous est proposé et vous pourrez, selon vos goûts, déguster et apprécier du saumon fumé ou belle-vue, des tomates aux crevettes grises, des scampis, des calamars, des harengs bonne femme, des pâtés de gibier, des charcuteries fines, du jambon à l'os braisé, des viandes et des volailles rôties et un superbe «bar-salade» composé d'une multitude de salades et crudités diverses, de riz, de pâtes, de sauces douces ou piquantes et bien d'autres choses encore... Le tout à volonté !

Nous savourerons ensuite le gâteau de l'an nouveau et, plus tard dans la nuit, pour ravigoter tout le monde, une soupe à l'oignon vous sera servie.

Le prix de ce buffet est de 1.000 F pour les adultes, 500 F pour les enfants de moins de 12 ans et gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.

Divers apéritifs ainsi que des vins blancs, rosés et rouges vous seront proposés à des prix variés. Il y aura de la musique, des cotillons, de la bonne humeur et de l'ambiance.

Réservez dès aujourd'hui votre réveillon 92-93 et au plus tard le 20 décembre 1992 chez Marc et Christine LAMPROYE, Place F. Séverin 2 à GEMBOUX - Tél. 61.14.55

BULLETIN DE RESERVATION A REMETTRE POUR LE 20 DECEMBRE 1992.

NOM

PRENOM

ADRESSE

Nombre de participants

Nombre d'adultes : x 1.000 F =

Nombre d'enfants : x 500 F =

Nombre d'enfants de moins de 5 ans : x gratuit

Total à payer

Cette somme est à remettre en même temps que le bulletin de réservation.

Le paiement est effectué par caisse - chèque - virement au compte 732-6231321-92 de JUDO ERNAGE - 5030 Gembloux.

JUDO ERNAGE

Le lundi 21 décembre 1992, nous organisons une journée judo-animation pour tous les enfants âgés de 6 à 14 ans qu'ils soient judokas ou non.

Nous ferons bien-sûr un peu de judo, mais aussi des jeux d'intérieur et, si la météo le permet, nous pourrons mettre le nez dehors. Des vêtements chauds seront donc à prévoir.

Le prix de cette journée est de 400 F. et elle se déroulera à la salle La Concorde à Ernage de 9h30 à 16h30. Les enfants pourront emporter leur repas de midi et une boisson chaude ou froide leur sera offerte. Ils recevront également une collation le matin et une boisson dans l'après-midi.

Ils n'auront besoin, en aucun cas, d'argent de poche.

A partir de 16h30, un goûter de Noël sera offert aux participants et nous aurons le plaisir d'accueillir le Père Noël qui distribuera à chacun un petit souvenir.

Les parents ainsi que les enfants non-inscrits à la journée sont les bienvenus au goûter moyennant une participation de 150 F.

Des animations seront prévues et nous pourrons terminer cette journée dans la bonne humeur.

Les inscriptions ainsi que le paiement sont à remettre à Marc LAMPROYE ou tous les lundis et jeudis à la salle La Concorde à partir de 18 h.

Date limite : le 10 décembre.

L'équipe G.O.-G.A.

Bulletin de participation à remettre pour le **10 décembre**

NOM ----- PRENOM -----

ADRESSE -----

AGE ----- Judoka / Non Judoka (x)

Participera à la journée judo-animation du 21 décembre

Participera au goûter de Noël / Ne participera pas au goûter de Noël (x)

(x) *Biffer la mention inutile*

Bulletin de participation au goûter de Noël du **21 décembre**

NOM ----- PRENOM -----

ADRESSE -----

Nombre de participants adultes -----

Nombre de participants enfants (autres que les inscrits à la journée) -----

Total à payer : ----- x 150 F = -----

**Je vous propose les ACTIVITES
CULTURELLES et les DEPLACEMENTS
suivants durant le mois de DECEMBRE 1992**



A PARIS - le 5 décembre : Illuminations de fin d'année - 750 F.
A CHARLEROI - le 12 décembre: Opérette «Le Chanteur de Mexico» - 840F
(comprend : transport, entrée, pourboire du chauffeur). Ce prix est ramené
à 750 F pour les sympathisants. Acompte de 200 F. par place réservée.
A BRUXELLES - le 22 décembre en soirée : HOLIDAY ON ICE
1ère catégorie : 1.070 F. 2ème catégorie : 970 F.
DE PASSER LE REVEILLON DE NOUVEL-AN EN ALSACE :
En 2 jours : du 31/12/92 au 01.01.93 : 4.750 F.
En 3 jours : du 30/12/92 au 01/01/93 : 6.900 F.
Pour tous renseignements : Anne-Marie MARCHAL : 081/61.17.68
et Hubert JADIN : 010/65.50.42 ou 65.75.64

Anne-Marie.



MUTUALITE CHRETIENNE DE NAMUR

Section n° 30 à ERNAGE

Permanence : Rue Omer Piérard 124

les 1er et 3ème mardis (non fériés) du mois de 16 à 19 heures

I. PERMANENCES

Au cours de l'année 1993 les permanences auront lieu aux dates reprises ci-dessous:

JANVIER	les mardis	5 et 19	de 16 à 19 heures
FEVRIER	«	2 et 16	« «
MARS	«	2 et 16	« «
AVRIL	«	6 et 20	« «
MAI	«	4 et 18	« «
JUIN	«	1 et 15	« «
JUILLET	«	6 et 20	« «
AOÛT	«	3 et 17	« «
SEPTEMBRE	«	7 et 21	« «
OCTOBRE	«	5 et 19	« «
NOVEMBRE	«	2 et 16	« «
DECEMBRE	«	7 et 21	« «

Sauf cas de force majeure, toute modification fera l'objet d'un avis dans le journal mutuelliste «EN MARCHÉ» et dans l'R NA JOÏE.

II. PAYEMENT DES COTISATIONS

Pour régler vos cotisations à temps et éviter ainsi toute surprise désagréable, je rappelle qu'il existe trois formules :

a) Domiciliation

Si vous disposez d'un compte bancaire, vous pouvez donner un ordre de domiciliation à votre organisme financier et, **CHAQUE TRIMESTRE**, la mutualité réclamera directement le montant de vos cotisations. Celles-ci subissent une augmentation ? La mutualité vous en avertira personnellement.

A tout moment vous pouvez résilier cette domiciliation.

b) Bulletin de virement (volets A/B)

Au début de chaque année, la mutualité vous adressera une invitation à payer par virement ou versement. Il vous suffira de transmettre le bulletin de paiement, complété et signé, à l'organisme financier de votre choix ou à un bureau de Poste.

c) Auprès de votre délégué

Si aucune de ces deux formules ne vous intéresse, vous continuez à vous rendre aux permanences afin de régler vos cotisations. N'oubliez pas cependant de le faire au cours du trimestre, le bon de cotisation (maintenant annuel) n'étant plus là pour vous le rappeler, surtout si vous cotisez aux Petits Risques ou si vous devez payer une cotisation légale (ascendant, handicapé, veuve ou pensionné payant....).

Dans cette éventualité, n'oubliez pas également de vous munir de la partie supérieure (blanche) du bulletin de virement.

III. REMBOURSEMENT DES ATTESTATIONS DE SOINS DONNES

Je rappelle aussi que les membres qui souhaitent être remboursés de leurs attestations de soins sans passer par les permanences, c'est possible et simple. Il suffit :

- de coller une vignette (titulaire) sur chaque attestation ;
- d'indiquer aussi, quand le numéro de membre est différent (pour un enfant par exemple), celui de la personne qui a effectivement reçu les soins ;
- de déposer vos documents, sous enveloppe, dans ma boîte aux lettres.

Vous serez payé par compte bancaire ou par assignation.

Vérifiez si votre numéro de compte imprimé sur la carte de membre est correct. Sinon, signalez-moi le bon numéro.

N'oubliez pas qu'une vignette doit être collée sur tous les documents que vous remettez.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite déjà un Joyeux Noël, ainsi qu'une bonne et heureuse année 1993, exempte autant que possible de problèmes et de soucis de santé.

Eugène DEHOUX.



OHE, LES COPAINS !

Ici, Nicolas, j'habite à la rue de Noirmont n° 38 et je collectionne les «Hippos» qui se trouvent dans les «Kinder». Si tu ne les collectionnes pas, pense à moi, voici le numéro de téléphone : 61.16.70.

Merci, salut.

Nicolas.



Cher(e)s ami(e)s,

Hé oui, les fêtes approchent et «Les JOYEUX LOUPHOQUES» ont décidé de faire un «petit quelque chose» à Noël. Nous participerons à la messe de minuit en distribuant le vin chaud et, à la sortie de l'église..... Père Noël récompensera tous les enfants sages... qui viendront lui dire bonjour.

Alors, venez nombreux près du Père Noël. Il vous attend.

Les Joyeux Louphoques.

P.S. : Il n'y aura pas de tournée du village cette année.

AVIS AUX JEUNES

Comme je vous le disais ci-avant une activité se fera à Noël pour aider la chorale et l'équipe liturgique. Nous distribuerons le vin chaud et garnirons le devant de l'église. Pour cela, nous appelons tous les jeunes qui veulent bien nous aider.

Intéressés, contactez-moi.

Stéphanie VANDENHEEDE (61.31.88)



UNE BIBLIOTHEQUE A ERNAGE ? Où ? ...

Local en face du bureau de poste, rue E. Delvaux (ancienne maison communale).

Quand ? ... Tous les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30.

Combien ? 5 Frs de location par volume emprunté.

A bientôt.

Marie-Christine SCHUMMER.

Patronné par l'A.S.B.L. ERNAGE ANIMATION



L'année 1993 sera l'année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations. L'ASBL ERNAGE ANIMATION s'associera à cette solidarité et espère ainsi raffermir les rapports sociaux dans notre communauté.

Comment ? En patronant en 1993 au moins une manifestation dont la perspective permettra cette communication et ce dialogue.

La communauté Française éditera début 1993 un calendrier des activités 1993 mises sur pied afin de rencontrer ces objectifs. L'ASBL ERNAGE ANIMATION vous informera sur le sujet dans les prochaines parutions de L'R.NA.JOIE.

ASBL ERNAGE ANIMATION

Groupement des 3 x 20 d'Ernage

La joie de vivre.

Un coup d'oeil au calendrier : décembre, déjà.

Et là-bas, à l'horizon, Noël, sa paix, sa sérénité, ses cadeaux.

Pour l'Association des «3x20», c'est l'occasion d'offrir à ses membres, dans la joie de vivre, un peu de tendresse.

C'est pourquoi, le 22 décembre prochain, aura lieu le traditionnel goûter de Noël accompagné de ses non moins traditionnelles douceurs. Je profite de l'occasion pour inviter les «nouveaux 3x20» qui ne font pas encore partie de notre groupement à nous rejoindre l'an prochain.

Nous ne résistons pas à l'envie de vous faire connaître un poème qui est vraiment en rapport avec les gens de notre âge. Nous espérons que vous l'apprécierez.

Savoir vieillir.

*Vieillir, se l'avouer à soi-même et le dire
 tout haut, non pas pour voir protester les amis,
 mais pour y conformer ses goûts et s'interdire
 ce que la veille encore on se croyait permis.*

*Avec sincérité, dès que l'aube se lève,
 se bien persuader qu'on est plus vieux d'un jour.
 A chaque cheveu blanc, se séparer d'un rêve
 et lui dire tout bas un adieu sans retour.*

*Aux appétits grossiers imposer d'après jeûnes
et nourrir son esprit d'un solide savoir;
devenir bon, devenir doux, aimer les jeunes
comme on aime les fleurs, comme on aime l'espoir.*

*Se résigner à vivre un peu sur le rivage
tandis qu'ils vogueront sur les flots hasardeux.
Craindre d'être importun, sans devenir sauvage,
se laisser ignorer tout en restant près d'eux.*

*Vàquer sans bruit aux soins que tout départ réclame
Prier et faire un peu de bien autour de soi
Sans négliger son corps, parer surtout son âme,
chauffant l'un aux tisons, l'autre à l'antique foi.
Puis, un beau soir, discrètement, souffler la flamme
de sa lampe et mourir parce que c'est la loi.*

François Fabie

A bientôt.

Le Comité des 3x20

ERNAGE
RENCONTRE



ERNAGE RENCONTRE

COMITE
DES FETES

Depuis ce 6 novembre, nous sommes repartis vers une nouvelle saison de réunions et de discussions qui nous amèneront à une Rencontre 93 digne des précédentes, nous l'espérons. Notre comité s'est légèrement modifié : Robert NOEL, Georgette NOEL et Jean-Marie Drapier nous ont quitté après de nombreuses années de bons et loyaux services. Leur expérience nous manquera certainement à un moment ou à un autre, mais nous essayerons de compenser ces manques par la bonne volonté et l'esprit de solidarité qui règnent dans notre comité.

A ce jour, nous avons déjà eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres qui sont Philippe MOIENS, Sylviane et Jean-Marc SABBE. Il n'est cependant jamais trop tard : quelques jeunes têtes pleines d'idées (raisonnables) soutenues par des bras vigoureux ne seraient pas de trop pour accomplir toutes les tâches engendrées par l'organisation d'une fête comme la nôtre.

Notre nouveau comité se compose donc comme suit :

Président : Michel DUFRASNE

Vices-Présidents : Jacques PAQUAY et Serge VAN MEENSEL
 Secrétaire : Michelle DE WOLF
 Trésorière : Christine KEKENBOSCH
 Membres : Marie-Aurore VAN DEN HEEDE, Alice BOLAIN,
 Sylviane et Jean-Marie SABBE, Philippe MOIENS,
 José KEKENBOSCH, Jean-Marie OTJACQUES.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution du programme tout au long de l'année et nous vous donnons déjà rendez-vous pour la 21ème Rencontre les 20, 21 et 22 août 93.

Bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt.

Michel DUFRASNE



ASBL ERNAGE ANIMATION

Calendrier des activités

03 déc 92	Conseil administration	Ernage Animation
04 déc 92	Souper St Nicolas	Assoc Par Ec Comm
05 déc 92	Géants à Epinal	Ernagéants
06 déc 92	idem	
18 déc 92	Réunion Ernage Rencontre	Ernage Rencontre
21 déc 92	Journée Judo animation	
	Goûter de Noël	Judo Club
31 déc 92	Reveillon	Judo Club
31 déc 92	Brochure «La vie à Ernage»	Ernage Accueil

d'ASNATGIA au village d'ERNAGE

Par l'abbé Joseph TOUSSAINT
 (suite)

La construction des remparts de Gembloux

Au cours de l'ancien régime, l'histoire d'Ernage est en grande partie fonction de celle de Gembloux. Pourrait-il d'ailleurs en être autrement, quand la localité faisait partie de la terre, puis du comté de Gembloux ? Elle en a donc connu les heurs et les malheurs.

En 1153, semble-t-il, commença la construction des remparts de l'ancienne villa. Tous les manants de la terre de Gembloux durent y contribuer à l'appel du maître ou villicus. Ils charrièrent des pierres et des autres matériaux à pied

d'oeuvre.

En retour, ils trouvèrent à l'intérieur des fortifications un abri aux heures de danger, pour eux-mêmes et pour leurs biens.

Les pertes de 1185

Toutefois cette protection tourna au désastre en 1185. Cette année-là, par représailles contre son ennemi le duc de Brabant, Henri l'Aveugle, comte de Namur (1139-1196), vint assiéger Gembloux. Tout en y provoquant l'incendie, il ne réussit pas à s'en emparer.

Comme les murailles, les tours et les portes restaient solides, le duc de Brabant Godefroid III (1147-1190) intima l'ordre à ses sujets habitant les environs de Gembloux d'aller entasser dans la petite place forte leurs objets et d'y parquer leurs animaux.

Mais le comte de Namur revint, accompagné de son neveu Baudouin V, comte de Hainaut (1171-1195). Cette fois, il opéra une brèche dans les remparts. Ses soldats se livrèrent à un pillage en règle. Ils se vantèrent d'avoir emporté un butin aussi riche que s'ils avaient dévalisé une grande ville.

Les exactions de l'avoué

Comme toute institution ecclésiastique, l'abbaye de Gembloux possédait un avoué, chargé de défendre ses possessions et ses personnes. Ce protecteur était le duc de Brabant. Mais le prince déléguait ses pouvoirs à un sous-avoué. Ce fut tout d'abord le sire d'Orbais, puis celui de Walhain.

Malheureusement, ces avoués inférieurs outrepassèrent souvent leurs droits. Il leur était dû annuellement dans chaque village de la terre de Gembloux un denier, une poule et un setier d'avoine par maison. Ils cherchaient à obtenir d'avantage et, dans ce but, ils molestaient les habitants. Plus d'une fois, le duc de Brabant dut les rappeler à l'ordre.

La taille et le service militaire

En tant que souverain du Brabant, le duc possédait dans toute la terre de Gembloux, comme dans chacune des seigneuries de sa principauté, deux droits imprescriptibles : la taille et le service militaire. La taille était un impôt direct, frappant les revenus. Dans la terre de Gembloux, elle était levée par les officiers de l'abbé. Le service militaire - l'ost et la chevauchée suivant le langage du temps - s'accomplissait sous l'étendard de Gembloux et la conduite du maieur. Ni pour la perception de la taille, ni pour l'organisation du ban, l'avoué ne possédait le pouvoir, bien qu'il ait cherché maintes fois à s'en assurer.

Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant (1355-1383), avait voulu obtenir la maîtrise de la route Maastricht - Cologne. A cet effet, il entra en guerre contre les ducs de Gueldre et de Juliers (1372). Il fut vaincu à la bataille de Basweiler et constitué prisonnier. Pour subvenir aux frais de sa campagne et de sa rançon, il eut recours à une contribution de la part de ses sujets. En 1374, on recensa à Ernage trente-neuf personnes susceptibles de payer pendant trois années la somme annuelle d'au moins un mouton d'or pour répondre à l'attente du prince.

Un passage d'armée en 1408

Ainsi que nous l'avons signalé, la chaussée romaine livrait fréquemment passage à des armées. Ce fut le cas en 1408.

Dans la principauté de Liège, l'évêque Jean de Bavière, soutenu par les papes de Rome Innocent VII (1404-1406) et Grégoire XII (1406-1409), était opposé à l'élu du peuple, Thierry de Hornes, un chanoine de dix-huit ans, fils du seigneur de Perwez et sacré par le pape d'Avignon, Benoît XIII (Pierre de Lune, 1394-1423).

Il fit appel à son cousin, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et à son frère, Guillaume IV, comte de Hainaut.

Les milices hennuyères suivirent la chaussée romaine. A l'aller et au retour, elles passèrent donc à proximité d'Ernage. Ont-elles été à charge des habitants? Nous l'ignorons, mais les habitudes de l'époque nous le font croire.

La bataille se déroula à Othée, le 23 septembre 1408. Les troupes liégeoises furent vaincues. Le seigneur de Perwez et son fils restèrent au nombre des victimes.

Les exploitations agricoles au XV s

Les premiers comptes de l'abbaye de Gembloux parvenus jusqu'à nous datent de 1459. Mais, depuis quelque temps déjà, le monastère de Gembloux avait renoncé à exploiter lui-même la plupart de ses propriétés. Il les transférait à d'autres moyennant la constitution de rentes à son profit, ou, pour parler un langage contemporain, contre un fermage, un loyer. C'est ainsi qu'en 1435, la cense du Mont à Ernage avait été cédée par Jean-Lancelot de Walhain, abbé et seigneur de Gembloux (1421-1440), contre une rente de quatorze muids de seigle. Mais la notice fournie à ce propos nous laisse dans l'ignorance par rapport à la situation de cette cense, à son étendue et au bénéficiaire de l'aliénation.

La plus grande partie des recettes et des dépenses de l'abbaye de Gembloux relevaient de la dignité abbatiale (c'est-à-dire étaient placées sous le contrôle direct de l'abbé). Il s'agissait notamment du produit des fermages et des dîmes, des frais d'entretien des religieux, du personnel et des bâtiments.

Les comptes de cet office furent établis par Mottin Bucquet pour la période s'étendant du 30 novembre 1458 au 29 novembre 1459. Ils sont fort laconiques. Voici quelques renseignements qu'on peut y glaner à propos d'Ernage.

- Collart, le métayer de Vaux-Ernage, a livré au monastère de Gembloux 26 muids de seigle, plus 12 muids dus sur ses obligations de l'année précédente. Il a racheté pour son compte 33 muids. Il n'a donc transporté dans les granges de l'abbaye que 5 muids.

- Jacquemin, le fermier de Sart-Ernage, levait également la dîme de Cortil. Il devait fournir à la dignité abbatiale 10 muids de froment, 70 de seigle et 60 d'avoine. Le receveur lui reporta à l'année suivante la livraison de 14 muids de seigle et de 15 muids d'avoine ; par contre, il reçut le paiement d'une dette de 24 muids de seigle.

Les premiers comptes de la dignité abbatiale de Gembloux conservés après 1459 concernent l'année économique 1470-1471.

Ils sont dus à un moine, damp Evrard de Retompré. Plus explicites que ceux de Mottin Bocquet, ils n'en présentent pas moins de graves lacunes. Relevons ce qu'ils nous apprennent à propos d'Ernage.

- Le monastère gembloutois percevait dans cette localité des cens. C'était une redevance que le possesseur d'une terre ou d'une maison payait au seigneur. Malheureusement pour nous, le produit des cens d'Ernage est additionné, sans aucune spécification, avec ceux de Gembloux, de Cortil et de Sauvenière.

Le total des cens payés à la Saint-Jean-Baptiste pour ces quatre localités était de 194 vieux gros 6 deniers. Un vieux gros valait environ 22 deniers. Un sol contenait 12 deniers et un livre 20 sols.

Quant aux cens récoltés à la Noël (25 décembre), ils étaient évalués en argent et en chapon. Pour les quatre entités, ils s'élevaient à 338 vieux gros et 2 plaques, d'une part, à 50 1/2 chapons, d'autre part. Au total, ils fournissaient à l'abbaye 37 livres 6 1/2 deniers. Mais à cette somme, il faut tout d'abord ajouter 18 sols 8 deniers dus par le percepateur de ces cens, Jean Adam, d'Ernage, depuis l'année précédente. Puis, en retrancher 1 livre 4 deniers, en raison d'une dette que ce receveur laissait s'accumuler depuis douze années.

- Pour ces deux rentes, Jean de Mons, d'Ernage, a donné à l'abbaye de Gembloux les quatre muids de seigle qu'elles comportaient.

- Quant au fermier de Sart-Ernage, il s'appelait Antoine Pattin.

Il était également le percepateur de la dîme de Cortil. Mais une fois de plus, les comptes de la dignité abbatiale ne font pas de distinction entre les redevances pour la cense et ses obligations en qualité de dîmeur.

Le bail de Saux-Ernage en 1498

Le 1er mai 1498 prit cours un bail de douze années, conclu le 15 mars, par

Jean d'Yttre, abbé et seigneur de Gembloux (1495-1500), ainsi que par son couvent, avec Mathy de Tavier. Il concernait la cense des Saux à Ernage, c'est-à-dire la maison, le labour, des terres à la campagne et à la ville, des prés, des bois et des pâturages, avec toutes leurs dépendances.

Les conditions de cette localité furent mises par écrit une nouvelle fois le 11 mars 1501. L'abbaye de Gembloux venait de passer par une période de crise aiguë. Elle commençait à se ressaisir. Une des tâches qui s'imposait alors à elle, était de mettre de l'ordre dans la gestion du domaine et les finances.

Aussi, le 11 mars 1501, le fermier et le prieur Gilles Patinier, mandataire du couvent pendant la vacance du siège abbatial, se présentèrent-ils devant la haute cour de Gembloux, composée du sous-maire Jean d'Yttre et des échevins. Ils reprirent le texte de l'accord primitif.

Bien que le bail soit conclu pour douze ans, le propriétaire pourra le rompre après neuf ans et le locataire après six ans.

Les terres étant restées en friche, aucun paiement ne sera exigé pour elles la première année. A partir de la Saint-André (30 novembre) 1501, le loyer sera de 30 muids de seigle, mesure de Gembloux (soit un peu plus de 245 litres au muid), durant trois années. Il passera à 33 muids pour les années 1504 et 1505, à 38 muids au cours des dernières années du bail. Le blé devra être livré dans les granges du monastère. Si le fermier élève des abeilles ou sème de oléagineux, il aura à en payer la dîme.

A l'expiration du bail, les terres seront ensemencées de la manière suivante: 24 bonniers de seigle à Chenial ; 24 bonniers de blé de printemps (les «marsages») à Wythaigne et 24 bonniers laissés en jachère. C'est ce que le texte appelle les mains aux blés, aux «marsages» et aux «gissières».

Là où sont semés les blés d'hiver, les terres seront labourées quatre fois ; deux fois, aux endroits destinés aux semailles de printemps.

Les pailles et les produits des pâtures doivent être convertis en fumiers. Ces engrais sont à mener sur le terrain aux frais du fermier : ceux d'hiver en mars, ceux d'été avant la Saint- Jean-Baptiste (24 juin).

Tous les trois ans, le censier pourra couper à son profit les saules et les peupliers. Mais il devra les remplacer au double par de jeunes arbres de la même espèce.

Il entretiendra les toitures, les murailles de torchis, les crèches, les râteliers, les chariots et les piquets. L'abbé lui fournira les poutres, notamment celles qui sont requises pour la remise en état des ponts et des fossés. Chaque année, le fermier utilisera huit cents bottes de chaume pour les réparations des édifices. Il fournira aux ouvriers la nourriture, le salaire incombant à l'abbé de Gembloux. D'autres matériaux sont-ils nécessaires pour la conservation de la cense, comme des pierres, des bois, de la terre, de la chaux, du sable, le prélat les prendra à sa charge, mais le censier ira les chercher à ses frais.

(a suivre)